



ASSOCIATION DES PHARMACIENS DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ DU QUÉBEC
50 boulevard Crémazie ouest, bureau 505, Montréal, Québec H2P 2T2 (514) 381-7904

RAPPORT ANNUEL

DU PRÉSIDENT

ET

DES COMITÉS

1987

APES #27
RA 1990



ASSOCIATION DES PHARMACIENS DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ DU QUÉBEC
50, boulevard Crémazie ouest, bureau 505, Montréal, Québec H2P 2T2 (514) 381-7904

LE PRÉSIDENT
R A P P O R T D U P R É S I D E N T

Le conseil d'administration vous présente le bilan des activités de l'association pour l'année 1987.

1. Négociations:

Le 17 septembre dernier, nous signions une entente avec la Ministre de la santé et des services sociaux. Cette entente d'une durée de trois (3) ans se termine le 31 décembre 1988.

Suite aux résultats obtenus, le Conseil d'administration a préparé une consultation auprès de ses membres afin de connaître leurs opinions et suggestions pour la prochaine négociation. Jusqu'à maintenant, nous avons obtenu 375 réponses. Considérant l'importance de vos commentaires quant à l'orientation future de nos négociations, il est primordial que tous les membres nous retournent ce sondage complété dans les plus brefs délais.

Depuis le 1er janvier 1988, les pharmaciens exerçant à temps partiel, versent une cotisation proportionnelle aux heures travaillées avec un montant minimum de \$150.00 pour cette année.

Enfin, suite à notre dernière entente, notre comité des relations professionnelles a été fort occupé à répondre aux nombreuses questions concernant l'interprétation et la mise-en-application de certains articles de cette entente.

2. Comités:

Plusieurs de nos comités et S.P.O.C. finalisent présentement des dossiers et rapports.

A. Communications:

- Un feuillet d'information expliquant le rôle du pharmacien en établissement de santé sera disponible prochainement afin d'informer les patients hospitalisés dans nos établissements.
- Une stratégie de "marketing" sur l'image du pharmacien d'établissement est en préparation et nous vous en informerons lors de la prochaine tournée du président.
- La création du prix d'excellence - A.P.E.S. qui sera décerné annuellement à un(e) pharmacien(ne) d'établissement de santé pour l'ensemble et l'excellence de son travail au cours de sa pratique professionnelle.

B. Normes professionnelles et S.P.O.C.:

Plusieurs documents seront disponibles au cours des prochaines semaines.
Ces documents traiteront principalement:

- du fonctionnement général des S.P.O.C.;
- d'un guide de base en alimentation parentérale;
- de normes relatives au contrôle de la qualité en thérapie parentérale;
- d'un guide pour l'implication du pharmacien dans le soulagement de la douleur;
- de normes de pratique sur le contenu d'un dossier-patient en oncologie;
- de normes d'entraînement sur la formation du personnel de soutien en oncologie;
- de normes de pratiques pour l'élaboration d'un matériel écrit pour les conseils aux patients en oncologie;
- d'un guide pour l'implication du pharmacien en pharmacocinétique.

C. Comités ad-hoc:

De plus, deux (2) comités ad-hoc soit celui sur un guide de rédaction des notes d'évolution et celui sur l'évaluation et l'appréciation de la qualité ont également produit des documents qui deviendront fort importants dans notre pratique professionnelle.

Le Conseil d'administration tient à remercier chaleureusement tous les membres des comités et S.P.O.C. pour le temps et les efforts investis dans la réalisation de tous ces documents.

3. Centres d'accueil:

Suite au décret du 24 octobre 1984, l'association a démontré son caractère représentatif quant aux pharmaciens exerçant en centre d'accueil et C.L.S.C. Cette reconnaissance nous a été confirmée le 6 août dernier par la Ministre de la santé et des services sociaux et depuis ce temps, notre comité des centres d'accueil poursuit des discussions afin d'en arriver à une entente avec le M.S.S.S. sur les conditions de travail des pharmaciens. Déjà dans un premier temps, les échelles salariales sont identiques à celles des pharmaciens des centres hospitaliers.

Enfin, nous avons finalisé les dossiers concernant l'assurance-responsabilité et le cours d'auxiliaires en pharmacie avec la publication de nos feuillets dossiers no. 42 et 43 en janvier 1988.

En terminant, je tiens à remercier tous les membres du conseil d'administration, des comités et des S.P.O.C. pour leur travail dévoué et soutenu.

Certains des membres du Conseil d'administration profitent de cette assemblée générale pour nous quitter et nous aimerions les remercier en votre nom:

Monsieur Réjean Lemay représentant de la région no. 6 (Montréal) depuis avril 1986 et secrétaire en 1987 nous a remis sa démission en cours de mandat (janvier 1988).

Monsieur Jean Caude Landry, représentant la région no. 1 (bas du fleuve) et membre du Conseil d'administration depuis avril 1987.

Madame Jacinthe Leblanc, représentante de la région no. 3 (Québec) membre du Conseil d'administration depuis avril 1984 et 1ère vice-présidente en 1987.

Le président,
François Schubert, pharmacien

COMITE AD HOC GUIDE DE REDACTION : NOTES D'EVOLUTION

RAPPORT ANNUEL

Membres : Kateri Bourbeau, responsable
Réjean Lemay, (démissionnaire)
Francine Lussier-Labelle,
Joëlle St-Pierre.

Au cours des cinq réunions tenues depuis le 27 juillet 1987 les membres du comité ont procédé à la réalisation d'un document couvrant l'aspect légal, administratif, professionnel et méthodologique de la rédaction de notes au dossier par le pharmacien. Une version finale du document est prévue pour le début d'avril 1988. Toutefois, il reste à procéder aux modalités suivantes :

-rédaction finale du document au traitement de texte IBM compatible.

Considérant les problèmes de secrétariat du siège social de l'APES, Mme Jacinthe Leblanc a été rejointe afin de savoir si un contrat externe pouvait être envisagé. Selon le prix des soumissions, Mme J. Leblanc, après consultation de Mme Claire Pagé, trésorière, communiquera avec la soussignée.

-distribution du document final aux responsables des comités sur les normes professionnelles et l'appréciation de la qualité, M. Reynald Tremblay et Mme Marie Pineau . Les responsables des différents SPOC seront aussi consultés.

-présentation du document final, corrigé s'il y a lieu, à notre conseiller juridique afin qu'il soit l'objet d'un avis légal.

-impression du document et financement.

M. Réjean Lemay avait reçu comme mandat d'identifier des imprimeurs peu coûteux pour, soit un format de poche avec une couverture de carton glacé cartonné ou un format 8 1/2"-11" polycopié couverture régulière reliure spiralé. Les démarches devront être complétées une fois le document terminé. Mme Manon Lambert a été consultée sur le sujet. A venir.

Un financement par le biais d'une compagnie pharmaceutique pourrait être envisagé; la soussignataire communiquera avec M. Alick Torchinski.

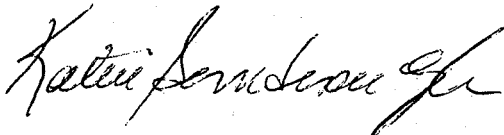
De plus, nous avons fait part de certaines suggestions aux universités Laval et de Montréal, quant à une formation sur le sujet qui pourrait être incluse dans les programmes de Certificat et de Diplôme en pharmacie d'hôpital, **respectivement**. Aux dernières nouvelles, Mme Claude Mailhot (U. Montréal) et la ~~soussignée (U. Laval)~~ étaient responsables de cet enseignement. En ce qui a trait à une formation continue pour les membres de l'APES, nous proposons que deux séances soient tenues, une dans la région de Montréal, l'autre dans la région de Québec lorsque le document sera rendu disponible.

Somme toute une année bien remplie mais dont les échéances ont parfois dû être reportées pour plusieurs excellentes raisons. Je demeure cependant satisfaite des résultats obtenus à date quoique, à mon avis, et peut-être le vôtre, le tout aurait pu se terminer bien avant...
L'orientation du document en fait un outil de travail et de formation qui arrivera tout de même au bon moment, croyons-nous.

Enfin MMes Francine Lussier-Labelle, Joëlle St-Pierre et la responsable demurons disponibles jusqu'à la réalisation finale du document. Nous apprécierions cependant une prise en charge par le secrétaire de l'APES à partir de l'impression et du financement du document. Je serai disponible pour assister à l'assemblée générale du 21 avril 1988.

Espérant le tout à votre entière satisfaction,

La responsable,



Kateri Bourbeau, CPH,
Comité ad hoc Guide de rédaction : notes d'évolution,
APES.
kb/kb 03-88.

Comité des Relations Professionnelles
Rapport Annuel 1987-1988

Mandat du Comité:

Etudier toute question concernant l'application de l'entente ayant trait aux conditions de travail des pharmaciens d'établissements de santé et, notamment, toute question d'intérêt général que soulève un différend entre un établissement de santé et un pharmacien.

Membres:

Denyse Demers, responsable
Roger Leblanc, pharmacien
Danièle Saint-Laurent, conseiller juridique

Activités:

Au cours de l'année, 8 pharmaciens ont soumis aux membres du comité un dossier écrit et 25 pharmaciens ont été sollicités par écrit concernant le non-paiement de la cotisation professionnelle. Ces dossiers ont été transmis au conseiller juridique.

De nombreux avis ont été demandés verbalement et/ou par écrit concernant divers articles de l'entente MESS-APES et ont été réglés par les pharmaciens membres du comité.

Voici la compilation des dossiers soumis à l'avocate ainsi que la référence aux articles de notre entente.

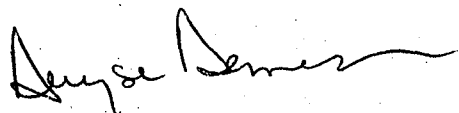
Cotisation professionnelle	article 4	25 dossiers
Suspension, congédiement	article 17	4 dossiers
Avancement d'échelon	article 9	1 dossier
Prime de chef pharmacien	article 24	1 dossier
Vacances annuelles	article 13	2 dossiers
Droits parentaux et congé sans solde	article 16 article 26	1 dossier

.../2.

Les avis soumis par les pharmaciens et ne nécessitant pas l'intervention du conseiller juridique concernaient les sujets suivants:

congé à traitement différé, prime du chef de département, heures d'ouverture de la pharmacie sans la présence du pharmacien, interprétation de l'échelle salariale soit taux horaire vs annuel et intégration du pharmacien hors échelle, horaire de travail et système de garde, etc..

En cette première année d'application de l'entente il était prévisible qu'un bon nombre de cas nous soit soumis et qu'une forte proportion soit transmis au conseiller juridique. Me Saint-Laurent a oeuvré avec efficacité.



Denyse Demers,
Responsable,
Comité des Relations Professionnelles
Pour les membres du comité.
15-03-88.

ASSOCIATION DES PHARMACIENS DES ETABLISSEMENTS DE SANTE

COMITE DES CENTRES D'ACCUEIL

RAPPORT ANNUEL POUR L'ANNEE 1987-88

MEMBRES : Françoise Daoust, responsable
Lise Grenier
Roger Leblanc

Le présent rapport sera présenté selon les points du mandat élaborés par le Conseil de l'APES au début de l'année.

MANDAT ET ACTIVITES REALISEES

POINT 1. (en cours et à compléter):

Déterminer les besoins des services pharmaceutiques en centres d'accueil

Les membres du comité ont rassemblé certains documents déjà existant sur le rôle du pharmacien en centre d'accueil afin de les étudier et de les mettre à jour. Le document " LES SERVICES PHARMACEUTIQUES EN CENTRES D'ACCUEIL" rédigé en décembre 1980 par l'APES sert de document de base et a été remis aux fonctionnaires du MSSS qui travaillent également sur le dossier. De plus, certains pharmaciens qui travaillent en centres d'accueil ont reçu le document afin qu'ils puissent apporter leurs commentaires au comité.

POINT 2. (réalisé selon les besoins)

Assurer une liaison entre les centres d'accueil et le Conseil d'administration

Deux lettres circulaires ont été adressées aux pharmaciens qui oeuvrent dans les centres d'accueil afin de les informer, en particulier, sur le décret de reconnaissance pour fins de relations de travail de l'APES comme Association représentant les pharmaciens qui oeuvrent dans les centres locaux de services communautaires et dans les centres d'accueil publics et privés et de leur demander de contacter l'Association avant de signer un contrat avec un établissement. Suite à cette demande, quelques pharmaciens ont communiqué avec un des membres du comité pour recevoir plus d'informations.

Une invitation a été adressée à tous les pharmaciens qui oeuvrent dans les centres d'accueil en septembre 1987 pour une soirée d'information donnée par François Schubert et Françoise Daoust. Une douzaine de pharmaciens y étaient présents.

POINT 3. (en cours et à compléter)

Entreprendre des discussions avec le MSSS, déterminant les conditions de travail de tous les pharmaciens oeuvrant en centres d'accueil

Le comité des centres d'accueil s'est réuni quatre (4) fois depuis sa création (en juin 87). Les réunions ont eu lieu en fonction des rencontres avec les représentants du MSSS, des centres d'accueil et des CLSC. Le comité consultatif formé a pour mandat d'élaborer un document sur les conditions de travail pour les pharmaciens oeuvrant dans les centres d'accueil et les CLSC.

POINT 4. (à poursuivre)

Etudier toutes questions d'intérêt général concernant les centres d'accueil

Les membres du comité ont formulé une demande pour la création d'un SPOC en gériatrie.

POINT 5. (à poursuivre)

Assurer le regroupement des membres en centres d'accueil

Avant même que le comité des centres d'accueil ne soit formé, il était important de rejoindre le plus grand nombre de pharmaciens possible qui travaillent dans les centres d'accueil afin qu'ils adhèrent à l'APES comme membres actifs. Ainsi, nous avons pu atteindre l'objectif fixé soit qu'une majorité de pharmaciens travaillant dans les centres d'accueil deviennent membres de l'APES et ainsi obtenir de la Ministre de la Santé et des Services Sociaux le décret de reconnaissance tel que mentionné au point 3.

Françoise Daoust

Françoise Daoust, responsable
du comité des centres d'accueil

Le 21 mars 1988.

COMITE D'EVALUATION ET D'APPRECIATION DE LA QUALITE

RAPPORT ANNUEL 1987-88

MEMBRES:

France Boulet
Louis Chartier
Chantal Guévremont
Marie Pineau, responsable

Le comité d'appréciation de la qualité a procédé à une modification de son orientation. Dans le but de faire participer plus de membres et afin de développer des critères fonctionnels, nous avons décidé de faire appel à des établissements-pilotes.

Ces établissements-pilotes auront pour fonction de mettre à l'épreuve des "kits" d'appréciation de la qualité et de faire parvenir leurs commentaires aux membres du comité. Les critères seront alors révisés et mis à la disponibilité de tous les membres.

Malheureusement, nous nous devons de souligner le faible taux de réponses (7) et ce, malgré l'actualité du sujet.

Trois (3) "kits" d'appréciation de la qualité ont été développés:

- #1 - Ordonnance
- #2 - Concordance: Ordonnance - Dossier-patient
- #3 - Dossier-patient

Les commentaires et données recueillies suite à l'essai des kits par les établissements-pilotes seront analysés au début du prochain mandat. Lorsque l'analyse sera complétée et les modifications nécessaires effectuées, les "kits" seront disponibles pour tous les membres.

Marie Pineau

Marie Pineau, pharmacienne
Responsable du comité
D'évaluation et d'appréciation de la qualité

MP/nt

88.03.16

RAPPORT ANNUEL 1987-88

SPOC SUR LA DOULEUR

Le SPOC sur la douleur en est à sa première année de fonctionnement. ~~Deux réunions majeurs ont été tenues en 1987.~~ Lors de ces réunions les membres recrutés pour faire partie du SPOC ont élaboré les objectifs spécifiques (voir le bref article soumis au mensuel Pharmactuel) et des projets concrets à réaliser. Le projet majeur du SPOC est la rédaction d'un "guide" (sous forme de livret de poche) s'adressant aux pharmaciens cliniciens désireux de s'impliquer dans le soulagement de la douleur dans leurs milieux respectifs. Ce guide représente toutefois une tâche importante et compte-tenu de l'ampleur de ce projet nous pensons pouvoir faire imprimer les premières exemplaires d'ici 1989. Avant d'être prêt pour publication, ce "guide" doit subir de nombreuses étapes: rédaction individuelle de chaque partie par chaun des membres du SPOC, mise en commun des textes, composition, révision et corrections des textes, approbation des textes définitifs lors de réunions, etc,... Finalement en septembre 1988, le SPOC via sa présidente émettait ses recommandations quant a l'avis juridique concernant "la responsabilité pénale du pharmacien dans l'exécution d'une ordonnance pour fin d'euthanasie".

PROJETS POUR L'ANNEE 1988

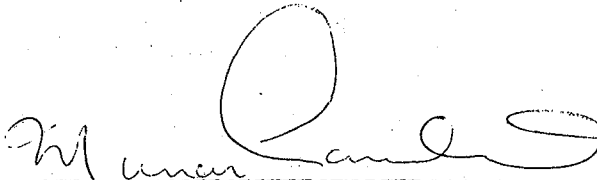
1. Publier le "GUIDE" sur la pharmacologie du contrôle de la douleur à l'usage des pharmaciens cliniciens.
2. Organiser une journée spéciale d'information sur le contrôle des algies cancéreuses en septembre - octobre 88. En collaboration avec des intervenants du milieu tels les professionnels de la Maison Michel Sarrazin et les pharmaciens oeuvrant dans ces domaine.
3. Dans le but de standardiser les méthodes de travail et les approches pharmacologiques recommandées dans le soulagement des algies sévères, les membres du SPOC-douleur vont élaborer des "normes de pratique". Ces "normes" seront soumises aux membres du Conseil d'administration de l'APES et au Président pour approbation.

Dolorès Lepage-Savary
Pharm., D.P.H., M.Sc.,
Présidente du SPOC sur la douleur

DLS/jc

RAPPORT DU COMITE DES COMMUNICATIONS

- Les membres du comité des communications ont choisi Mme Marie Pineau comme récipiendaire du Prix Excellence APES 1988. Deux autres candidats étaient en nomination soient: M Gilles Barbeau et M Marjolain Pineault.
- Le feuillet d'information portant sur le pharmacien d'établissement de santé sera finalisé en mai 1988.
- Si le conseil est d'accord, le date de parution du bulletin sera retardée d'un mois pour le bulletin suivant et les autres qui suivront. Néanmoins la date de tombée demeurera la même. Cette mesure a pour but de pouvoir effectuer des corrections de l'auteur.
- Mme Lucie Gaudreault est proposée pour remplacer Manon Lambert dans ses fonctions de rédactrice en chef du Pharmactuel et présidente du comité des communications.
- Mme Martine Provencher est proposée pour remplacer M Robert Létourneau au sein du comité des communications. Par ailleurs, les autres membres demeureront en fonction.
- Tous les membres du comité des communications seront présents lors de l'assemblée générale de l'APES.


Manon Lambert, présidente du comité
des communications.

RAPPORT ANNUEL 1987-88

S.P.O.C. DE PHARMACOCINETIQUE

par: François Paradis, président
C.H. Régional de Rimouski

Les membres du S.P.O.C. de pharmacocinétique se sont réunis à trois reprises au cours de la dernière année. Tel qu'il avait été convenu, les membres ont consacré la majeure partie de leurs énergies à la rédaction de normes de pratique en pharmacocinétique.

Regroupés en sous-comités, tous les membres ont donc participé à l'élaboration d'un guide de pratique en pharmacocinétique. Le document renferme une section sur le monitoring de trois groupes de médicaments faisant fréquemment l'objet d'évaluations pharmacocinétiques: les aminosides, le méthotrexate et la théophylline. On y retrouve de plus un chapitre portant sur l'implantation d'un service de pharmacocinétique dans un établissement de santé et un autre traitant des éléments relatifs à l'évaluation clinique de base. Le guide est rédigé de façon à transmettre au pharmacien d'établissement des éléments pratiques qui lui faciliteront la tâche dans l'implantation ou la consolidation d'un service de pharmacocinétique clinique.

Nous en sommes présentement à l'étape de révision finale du document. A moins de problèmes techniques, nous espérons publier le guide par l'intermédiaire de l'APES au cours de l'automne prochain.

Le S.P.O.C. de pharmacocinétique s'est aussi impliqué dans la réalisation d'une journée d'éducation permanente de l'APES sur la pharmacocinétique et la chronopharmacologie tenue à Québec en février 1988. A cette occasion, des con-

férences et des ateliers ont permis aux pharmaciens présents d'acquérir des connaissances pratiques en pharmacocinétique. Par ailleurs, le S.P.O.C. de pharmacocinétique parraine une conférence qui sera donnée dans le cadre du congrès de l'APES en avril 1988 à Montréal.

La rédaction du guide de pratique étant pratiquement terminée, les membres du S.P.O.C. vont pouvoir se consacrer à d'autres activités. Ainsi, nous envisageons de redistribuer le sondage fait il y a deux ans afin d'avoir l'image actuelle des services de pharmacocinétique au Québec. Au cours de la prochaine année, nous aurons aussi à repenser notre mode de fonctionnement afin de tenir compte à la fois du rôle confié aux S.P.O.C. par l'APES et du nombre grandissant de pharmaciens oeuvrant dans le domaine de la pharmacocinétique clinique. Par la suite, nous pourrons nous pencher sur l'application de la pharmacocinétique à d'autres médicaments requérant un monitoring.

François Paradis, ph.

François Paradis, pharmacien
Responsable du S.P.O.C.
de pharmacocinétique

88-04-05

RAPPORT ANNUEL 1987-88

COMITE DES NORMES PROFESSIONNELLES

MANDATS:

- . Réévaluer les mandats et les modalités de fonctionnement des SPOC
- . Coordonner les activités des SPOC
- . Evaluer les besoins en spécialité professionnelle ou clinique et faire des recommandations au conseil d'administration de l'APES

MEMBRES:

- . Alain Beuparlant: délégué du SPOC d'oncologie
- . Louise Lafond: délégué du SPOC de psychiatrie
- . François Paradis: délégué du SPOC de pharmacocinétique
- . Reynald Tremblay: délégué du conseil d'administration
- . Jean Trudel: délégué du SPOC de thérapie IV et ApT

Lors de son dernier Lac-à-l'Epaule, le conseil d'administration de l'APES a décidé de modifier la composition ainsi que le mandat du comité des normes professionnelles. Le comité a donc été formé d'un délégué de chacun des SPOC et d'un délégué du conseil d'administration.

Le comité s'est réuni à 3 reprises au cours de la dernière année. Conformément aux modifications apportées au mandat du comité des normes professionnelles, les membres ont principalement concentrés leurs énergies à réévaluer le mode de fonctionnement des SPOC. Un document de travail concernant différents aspects des SPOC fut élaboré touchant notamment:

- . Mandat
- . Objectif
- . Critères d'admissibilité
- . Fonctionnement
- . Modalités d'élection
- . Responsabilités des membres de SPOC
- . Fonctions des responsables de SPOC
- . Obligations de l'APES
- . Financement
- . Diffusion des travaux de publications etc.

Le document a été soumis aux membres de chacun des SPOC pour consultation ainsi qu'à certains membres. En fonction des commentaires reçus, une version finale sera déposée sous peu au conseil d'administration pour étude.

Le comité a également participé à la coordination des diverses activités des SPOC.

Reynald Tremblay
Responsable du comité des
normes professionnelles

RT/jc



ASSOCIATION DES PHARMACIENS DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ DU QUÉBEC

50 boulevard Crémazie, ouest, bureau 505, Montréal, Québec H2P 2T2 (514) 381-7904

RAPPORT ANNUEL 1987-88

COMITÉ D'ÉDUCATION PERMANENTE

Mandat:

- Déterminer les besoins, planifier, coordonner et maintenir les programmes d'éducation et de perfectionnement.
- Etudier les modes d'accessibilité à l'information.
- Assurer la réalisation du congrès 1988, les 21 et 22 avril, à Montréal.

Membres: Jean Trudelle, responsable
Sylvie Fournier
Patricia Lefebvre
Josée Roux
Alick Torchinsky
Sylvie Villeneuve

Nous nous sommes réunis à trois (3) reprises pour organiser l'équivalent de quatre (4) journées d'éducation permanente, et de trois (3) soirées d'information, en plus des activités du congrès 1988.

Les deux responsables du congrès ont complété les préparatifs au cours des réunions du Conseil d'Administration de l'A.P.E.S. .

Résumé des activités d'éducation permanente 1987-88 :

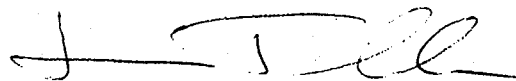
Sujet	Lieu	Date	Responsables
Thérapie i.v.: mini-perfuseur/ S.C.A.S.	Québec	24-09-87 (soir)	Josée Roux
Infectiologie	Québec	25-09-87 (jour)	Sylvie Villeneuve
Controverses en pharmacothérapie (résidents)	Québec	20-11-87 (jour)	Josée Roux Collaboration: Jacques Dumas
Diabète	Montréal	26-11-87 (soir)	Sylvie Fournier Patricia Lefebvre
Pharmacothérapie: thèmes variés	Montréal	27-11-87 (jour)	Sylvie Fournier Patricia Lefebvre
Symposium en chronopharmacologie et pharmacocinétique	Québec	11-02-88 12-02-88	Josée Roux Gaston Labrecque Jean Trudelle
Congrès 1988 : Le pharmacien d'éta- blissement: un pro- fessionnel d'avenir	Montréal	21-04-88 22-04-88	Alick Torchinsky Jean Trudelle

Cette année, des changements ont été apportés au "Guide du conférencier" et au "Cahier du participant" aux journées d'éducation permanente (documentation reliée).

Planification

Voici le programme préliminaire des activités d'éducation permanente pour l'exercice 1988-89 :

Date	Sujet	Lieu
23 septembre 1988	R.U.M. (D.U.R.): -> Journée d'éducation permanente	Montréal
Automne 1988	Soirée d'information pour les participants au congrès de l'A.S.H.P. ("midyear")	Montréal Québec
Automne 1988	L'Administration: Séminaire Lilly 1988	À déterminer
25 novembre 1988	Pharmacothérapie: -> Journée d'éducation permanente	Québec
17 février 1989	Gériatrie: -> Journée d'éducation permanente	Montréal
À déterminer	Controverses en pharmacothérapie (Résidents)	Québec
20 et 21 avril 1989	Congrès de l'A.P.E.S.: Spécialités en pharmacie d'établissement?	Québec



Jean Trudelle, pharmacien

RAPPORT ANNUEL 1987 - 1988

SPOC EN THERAPIE PARENTERALE

Par: Pierre Thibault, D.P.H., Président

MANDANT: Mettre à contribution l'expertise et l'expérience clinique, de même que l'énergie et la motivation des membres, afin de développer des normes de pratique, de publier des travaux et d'organiser des activités d'éducation permanente de Haute de gamme.

REUNIONS: Deux réunions générales ont été tenues, le 8 mai 1987 et le 3 décembre 1988.

Il a été décidé lors de la première réunion générale de concerter les efforts des personnes intéressées afin d'augmenter l'efficacité et la productibilité des intervenants.

Cette concertation a conduit à la restructuration complète du SPOC consistant à une dissolution des 8 sous-groupes existants et d'une refonte de ces derniers en sections, à savoir:

- 1) la section I.V. (7 membres)
- 2) la section alimentation parentérale (9 membres)

Parmi les priorités respectives de ces sections figurent entre autres: l'établissement de normes relatives au contrôle de la qualité en thérapie parentérale pour la section I.V. et la publication du manuel, "Guide de base en A.P.", pour la section Alimentation Parentérale.

La deuxième réunion générale a permis de faire le point sur le travail effectué du niveau de chacune des sections, de redéfinir des objectifs à court terme et de déterminer des échéanciers à respecter.

L'emphase a été mise sur la motivation des intervenants, le recrutement de nouveau membres et la productivité des participants, de même que sur l'établissement d'une stratégie d'action visant à connaître les points d'intérêts des pharmaciens dans le champ d'action de notre SPOC.

TRAVAUX: Les quelques retards encourus dans la production du guide base en A.P. seront compensés par la qualité de l'ouvrage qui devrait être disponible au cours de l'été 1988.

La section I.V. devrait également produire pour le début de l'été 1988 un guide sur les normes de pratique et le contrôle de la qualité en thérapie parentérale.

A paraître également:

Dans le Pharmactuel, une chronique qui s'intitulera "Thérapie Parentérale: Vos Questions".

Dans la même revue, des résumés et critiques d'articles concernant la thérapie intraveineuse.

MEMBRES: J'invite les membres de l'APES pratiquant dans notre champ d'activité et désireux de s'impliquer à contacter les responsables des deux sections, à savoir:

M. Sylvain Gervais, D.P.H. (section I.V.)

M. Pierre Lemieux, D.P.H. (section A.P.T.)

Le nombre de membres du SPOC en thérapie parentérale est maintenant de quinze. En effet, depuis la première réunion générale, M. Claude Landry, D.P.H., s'est joint au groupe, alors que dernièrement M. Rejean Lemay, D.P.H., et moi-même cessions nos activités au sein de ce comité.

P.S.: OPINION

Personnellement, je m'inquiète du faible "arrivage" de nouveaux membres et même dans certains cas, de la diminution du nombre de participants aux sous-groupes des SPOC. Est déplorable également, l'absence d'un manuel de politiques et procédures produit par l'APES et pouvant servir d'encadrement et de guide pour les différents SPOC.

Compte tenu du faible bassin de "pharmaciens spécialistes" au Québec, l'APES tirerait sûrement profit à bien structurer ses SPOC, à les rendre attrayants, fonctionnels et accessibles, si elle désire éviter une fausse couche à moyen terme de sa dernière conception.

L'intérêt suscité par les SPOC devrait par contre connaître une progression appréciable avec la publication des premiers véritables travaux d'importance des différents sous-groupes.

OPINION (suite)

A mon avis, il ne faut rien ménager pour assurer la survie des ramifications clinique dont s'est dotée notre association professionnelle.

Je demeure,

Pierre Thibault
D.P.H.

PT/jc

ST-JEROME, le 14-03-88

DESTINATAIRE: M.Francois Schubert
Président de l'APES
50, Biv Crémazie Ouest
Montréal, Québec
H2P 2T2

Cher Monsieur,

Après un premier mandat comme président du SPOC-ONCOLOGIE, je vous fais parvenir ce rapport décrivant les activités de notre comité de travail. Vous le constaterez, il s'agit beaucoup plus d'un compte-rendu global de nos activités. Je demeure à votre entière disposition pour toute information supplémentaire.

La formation du comité a eu lieu au cours du mois d'octobre 1986. Les pharmaciens intéressés exerçaient une activité clinique en oncologie de façon importante à l'intérieur de leur travail quotidien. Lors de cette première réunion, les participants ont déterminé quels pourraient être les besoins de l'ensemble de la pharmacie hospitalière au Québec dans le domaine de l'oncologie.

Voici un résumé des différents points retenus:

- .besoins de normes de pratique et de structures afin de faire le suivi des patients;
- .entraînement du personnel technique;
- .structure de base lors de la mise sur pied d'un service de pharmacie en oncologie;
- .matériel écrit pour l'enseignement aux patients et professionnels de la santé.

Les membres présents ont décidé de former des sous-comités de travail de façon à élaborer les objectifs jugés prioritaires; à savoir :

1. évaluation du guide de l'ASSTSAS
2. normes d'entraînement sur la formation d'un personnel de soutien
3. normes de pratique sur le contenu d'un dossier-patient
4. normes de pratique pour l'élaboration d'un matériel écrit pour les conseils aux patients

Comme on peut le constater, il s'agissait alors d'objectifs précis à connotation d'ordre technique. Nous croyons avoir accompli la majeure partie de ces objectifs.

Je vous résume brièvement un compte-rendu de chacun des sous-comités.

1. DOSSIER-PATIENT

Dans ce dossier, nous avons d'abord évalué ce qui était disponible comme matériel de base en s'adressant à la grande majorité des centres hospitaliers du

... Québec, leur demandant de nous faire parvenir une copie de leur dossier-patient utilisé en clinique externe d'oncologie. Nous avons par la suite, effectué une recherche au niveau de la littérature nous permettant d'élaborer des normes de pratique. Nous avons ainsi, élaborer un dossier patient type, nécessaire à un bon suivi clinique du patient en oncologie. Ce dossier patient devient un outil de travail indispensable pour le pharmacien clinicien oeuvrant en oncologie.

Ces normes élaborées par les membres devraient être publiées dans la revue " le Pharmatuel " du mois d'avril 1988 avec une copie du dossier-patient. Celui-ci sera rendu disponible pour tous les pharmaciens qui en feront la demande à l'APES. Les modalités de financement restent à déterminer. La responsable du sous-comité est Mme Marie Robitaille (suite à la démission de Rachel Doiron)

2. CONSEIL AUX PATIENTS

Le travail de ce sous-comité a permis d'élaborer des normes de pratique que l'on retrouve dans la revue " le Pharmatuel " de Janvier 1988. L'objectif de ce sous-comité reste à déterminer la diffusion de l'information recueillie aux pharmaciens. Les modalités de financement restent également à déterminer avec le comité de financement de l'APES.

Selon Mme Thérèse Boucher, responsable du sous-comité; les feuillets d'informations sur les médicaments ainsi que le livret d'information générale seront prêts pour présentation lors du Congrès qui se tiendra en avril 1988.

3. PERSONNEL TECHNIQUE

Les membres de ce sous-comité se sont penchés sur la formation du personnel technique et dans la délégation des tâches en oncologie. Quel type de formation est-il nécessaire de recevoir pour s'assurer une manipulation sécuritaire des agents antinéoplasiques. Les normes de pratique nécessaires à une telle formation devraient être élaborées au cours de la prochaine assemblée générale qui se tiendra en mai prochain.

Je me permets de vous souligner la tâche difficile que ce sous-comité a eu à faire face. A l'origine, huit (8) pharmaciens travaillaient sur ce dossier. Malheureusement, suite à plusieurs remaniements et démissions de participants, seuls trois (3) pharmaciens y travaillent encore activement. Ces difficultés ont par conséquent engendrées beaucoup de retard. Lors de sa prochaine assemblée générale, les membres du SPOC se pencheront sur l'avenir de sous-comité.

Responsable; M. Denis Bois (à la suite de la démission de Mme France Bonin)

4. GUIDE DE L'ASSTSAS

Ce sous-comité a également subi les contre-coups de plusieurs démissions. A ce jour, M. André Ladouceur y travaille activement en poursuivant les discussions avec l'organisme de l'ASSTSAS. Ce sous-comité se penche sur la révision complète du document de travail déposé par l'ASSTSAS et verront à remettre un document à l'APES soulignant les positions du SPOC. Il s'agit, vous en conviendrez d'un travail énorme auquel les membres de ce sous-comité y participent activement. M André Ladouceur, responsable sera présent au congrès pour expliquer si besoin, les travaux réalisés à ce jour.

Je me permets à ce stade de mon rapport annuel de vous souligner quelques difficultés rencontrées depuis la création du comité SPOC. Premièrement, à l'origine, nous étions plus de vingt-cinq (25) pharmaciens y participant activement. A ce jour, nous ne sommes plus que dix (10). Pour quelles raisons toutes ces démissions? Bien sûr par manque de disponibilité. Mais la raison la plus profonde retenue est le manque de motivation à faire avancer des dossiers d'aspects techniques tels que décrits plus haut.

Les membres restants croient fermement qu'ils étaient plus importants à priori d'élaborer des normes de pratique sur des questions d'ordre technique pour ensuite développer l'aspect clinique du domaine de l'oncologie.

Une autre difficulté que nous avons rencontrée fut les modalités de financement des travaux réalisés par le SPOC. A cet effet, je me suis joint en tant que président du SPOC au comité des Normes Professionnelles pour créer un document de travail qui servira de base pour les modalités de fonctionnement d'un SPOC. Ce travail réalisé fut nécessaire devant l'interrogation de plusieurs de nos membres.

Je reviens maintenant aux objectifs jugés prioritaires pour l'année qui vient. Ceux-ci seront:

- . Cinétique du Méthotrexate (en collaboration avec le SPOC de Pharmacocinétique)
- . Durée de stabilité des antinéoplasiques après reconstitution.
- . Régimes anti-émétiques
- . Protocole de traitement
- . Cas de malades
- . Chronopharmacologie
- . Publication régulière d'une chronique dans le pharmatuel sur des questions cliniques.

Ce dernier point deviendra l'objectif majeur retenu par le SPOC pour l'année qui vient. Nous venons de créer à l'intérieur du SPOC, un sous-comité qui travaillera directement sur des questions cliniques qui pourraient intéresser les membres de notre association (APES). Le tout prendra la forme d'une chronique apparaissant régulièrement dans le Pharmatuel.

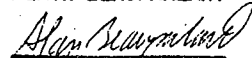
Concernant la possibilité de formation d'un pharmacien en oncologie (rencontre du 10 Mars 1988 avec M. Garlépy), j'aimerais pouvoir en discuter plus longtemps avec vous et toute personne impliquée dans ce dossier. Certaines questions demeurent sans réponse. Il serait intéressant de pouvoir vous rencontrer à cet effet.

Concernant la disponibilité des membres du SPOC pour l'assemblée générale du 21 avril prochain:

- . Je serais absent, ne pouvant me libérer pour le congrès;
- . M André Ladouceur (responsable du sous-comité ASSTSAS) sera présent;
- . Mme Danielle Fagnan, secrétaire sera présente;
- . Mme Thérèse Boucher (responsable du sous-comité conseil aux patients) sera présente;
- . Quant aux autres membres du SPOC, je ne puis vous confirmer leur présence; ceux-ci n'ont pu me répondre à ce jour.

Je demeure à votre entière disposition pour toute information supplémentaire; Je vous prie d'agréer, cher Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus sincères.

ALAIN BEAUPARLANT



Président du SPOC ONCOLOGIE